Programme de travail 2025

14.01

1. Aperçu

Pour élaborer son programme annuel, la CTFP se fonde sur les éléments suivants :

- les décisions du Sommet national de la formation professionnelle ;
- les priorités que la CTFP définit lors de ses discussions. Ce faisant, elle tient compte des propositions et des réflexions des forums de dialogue, ainsi que des avis exprimés par les groupes de projet et les groupes d'experts.

La CTFP informe le Sommet national de la réalisation des objectifs fixés dans son programme de travail. Elle remplit son obligation de rendre des comptes au moyen de ses rapports annuels.

2. Programme de travail 2025

A) Mandats du Sommet national de la formation professionnelle

1) Attrait de la formation professionnelle

La CTFP dresse un bilan intermédiaire de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ».

La CTFP accompagne le projet « Attrait de la formation professionnelle » du SEFRI.

La société ainsi que les milieux économiques et politiques souhaitent que la formation professionnelle continue d'attirer les jeunes, les adultes et les entreprises à moyen et long terme. Au cours du Sommet national de la formation professionnelle 2024, les participants ont souligné l'importance d'une collaboration renforcée et d'une volonté affirmée d'innover pour accroître encore l'attrait et la viabilité de la formation professionnelle. La CTFP entend donc faire le point sur l'initiative « Formation professionnelle 2030 » lors de la prochaine Journée des partenaires de la formation professionnelle, qui aura lieu en mars 2025. Les résultats des échanges seront autant de pistes permettant à la CTFP et – dans le cadre de leurs compétences respectives – aux partenaires (Confédération, cantons et organisations du monde du travail) de poursuivre leurs travaux.

Parallèlement, le SEFRI identifiera les mesures à prendre pour améliorer l'attrait de la formation professionnelle auprès des acteurs concernés au sein et en dehors du domaine et définira les étapes suivantes avec les partenaires. Un état des lieux incluant des mesures pour la suite du projet sera disponible d'ici à l'été 2025. La CTFP accompagnera ce processus.

2) Certification professionnelle pour adultes

La CTFP accompagne la mise en application de la déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes ainsi que les mesures qui en découlent.

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle 2024 ont approuvé l'état d'avancement des travaux entrepris jusqu'à alors dans le cadre de la déclaration d'engagement visant à encourager la certification professionnelle pour adultes ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures décidées. En annexe à cette déclaration d'engagement figure un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les projets qu'ils allaient déployer en priorité dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes. La mise en œuvre des projets concernés s'effectue conformément aux dispositions légales en matière de compétences. Les partenaires de la formation professionnelle peuvent prévoir des mesures supplémentaires au cours du processus de mise en œuvre. La CTFP a décidé de prolonger pour les années 2025 à 2026 le mandat du groupe de travail chargé de coordonner et d'accompagner la mise en œuvre de la déclaration d'engagement et des mesures qui en découlent.

3) Systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle

La CTFP met en œuvre les recommandations du rapport sur l'évaluation de la structure de gouvernance.

Lors du Sommet national de la formation professionnelle du 21 novembre 2024, les participants ont pris connaissance du rapport final sur l'évaluation de la structure de gouvernance[1]. La nouvelle structure a notamment permis d'améliorer le pilotage de la formation professionnelle et de favoriser une plus grande transparence et une meilleure efficacité des processus de discussion et de prise de décision. Selon le rapport, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications majeures à la structure de gouvernance. La CTFP prévoit de conserver les aspects qui fonctionnent bien (p. ex. méthode de travail de la CTFP, interaction avec les groupes de projet) et de procéder à des améliorations ponctuelles. Il s'agira par exemple de définir clairement certains processus au sein de la CTFP et d'optimiser les forums de dialogue.

B) Autres objectifs

1) Poursuite du développement de la formation professionnelle

La CTFP suit les évolutions de la formation professionnelle, définit des thématiques au besoin et traite ces dernières sous une forme appropriée.

La CTFP délibère de questions relevant du niveau opérationnel et déploie des solutions sur le plan stratégique.

[1] https://formationprofessionnelle2030.ch/images/projekte/Evaluation_Gremienstruktur_der_BB/2024-11-21_Bericht_Evaluation_Gremienstruktur_FR.pdf

Les projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » sont réalisés selon une planification par étapes. La CTFP s'informe régulièrement de l'avancement de ces projets. Si nécessaire, elle accompagne plus étroitement certains projets et s'assure ainsi de la bonne collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle.

La CTFP suit par ailleurs l'évolution du marché des places d'apprentissage, ce qui lui permet de garantir en tout temps qu'en cas de besoin, les mesures nécessaires à sa stabilisation sont prises.